



SALON DU BATEAU

ET DES SPORTS NAUTIQUES
DE MONTRÉAL

GUIDE DE L'EXPOSANT

12 au 15 février 2026

Présenté par

NAUTISME QUÉBEC

Partenaire officiel

AVIVA



TABLE DES MATIÈRES

Informations générales	3-4
Horaires et billetterie	5
Livraisons / Droits et devoirs	6
Badges / Sécurité / Consommation d'alcool	7
Déplacement et stationnement	8
Plan d'accès	9
Livraisons et bons	10
Montage	11
Circulation sur place	12
Entreposage et démontage	13
Logistique sur place	14
Capacité du plancher / Entretien ménager / Règlement	15
Plan du site	16



INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'événement est organisé par Nautisme Québec,
1750 Bd Marie-Victorin, #290, Longueuil, QC J4G 1A5 · 450 466-1777

Facturation et certificat d'assurance

Nautisme Québec

Christine Lajeunesse

450-466-1777

comptabilite@nautismequebec.com

Date limite 22
janvier 2026

Décoration

Décor Experts Expo

Morgane Pignol

819-448-8884

morgane.pignol@dee-expo.com

Date limite 22
janvier 2026

Ventes, espaces publicitaires, commandites

Nautisme Québec

Pierre Dumas

514-216-6426

ventes@nautismequebec.com

Montage & démontage

SUM Logistique

Anne-Marie Boudreault

514-600-3822

amboudreault@sumlogistik.com

Date limite 22
janvier 2026

Direction communication, marketing et événements

Nautisme Québec

Andrea Cutugno

438-466-4819

marketing@nautismequebec.com

Direction générale par intérim

Nautisme Québec

Pierre Dumas

514-249-3699

ventes@nautismequebec.com



INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'événement est organisé par Nautisme Québec,
1750 Bd Marie-Victorin, #290, Longueuil, QC J4G 1A5 · 450 466-1777

Électricité, internet, installation d'enseignes de + 50 lbs,
nettoyage/entretien des kiosques, manutention 8000 et moins

Palais des Congrès de Montréal	Réservation congresmtl.com cse@congresmtl.com	Date limite 25 janvier 2026
-----------------------------------	---	--------------------------------

Service alimentaire (fournisseur officiel du Palais des congrès)

Maestro culinaire maestroculinaria.ca	Noémie Pilon 514 871-3111 noemie.pilon@maestroculinaria.ca	Date limite 17 janvier 2026
--	--	--------------------------------

Marchandises / courtier en douanes

North American Logistic Services	Fernando Vera 514 868-6650 fvera@nalsi.com	Date limite avant le 8 janvier 2026 préféablement
-------------------------------------	--	---

Hébergements proches du Salon

Holiday Inn 999 Rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2Z 0B4	Réservation 514 878-9888 reservations@hicvmtl.com
--	---

Hotel Monville 1041 Rue de Bleury, Montréal, QC H2Z 1M7	Réservation 514 379-2005 reservations@hotelmonville.com
---	---



HORAIRES ET BILLETTERIE

Dates	Visiteurs	Exposants
Jeudi 12 février 2026	11h – 20h	9h – 21h
Vendredi 13 février 2026	11h – 20h	9h – 21h
Samedi 14 février 2026	10h – 20h	9h – 21h
Dimanche 15 février 2026	10h – 17h	9h – 17h

TARIFICATION

Catégorie	Tarif pré-vente du 1er au 31 déc. 2025 (taxes incluses)	Tarif régulier du 1er jan. au 15 fév. 2026 (taxes incluses)	Tarif pendant l'événement du 12 au 15 fév. 2026 (taxes incluses)
Admission générale	14\$	16\$	18\$
13-17 ans	12\$	14\$	16\$
65 ans et +	12\$	14\$	16\$
12 ans et moins	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Forfait FAMILLE	40\$	46\$	52\$

Membres plaisanciers en règle de Nautisme Québec :

- 2 billets gratuits – Important : Ils doivent se présenter à l'accueil du Salon.

Billet privilège pour vos clients (ces codes seront actifs à partir du 15 décembre 2025) :

- 12 \$ – À commander en ligne avec le code SDBM30 avant le 16 janvier 2026.

Billet privilège multi-jours pour vos clients :

- 24\$ – À commander en ligne avec le code SDBM26 avant le 16 janvier 2026.

[Cliquez ici pour accéder à la billetterie](#)



LIVRAISONS

ADRESSE ET DATE DE LIVRAISON

Attention: Salon du bateau de Montréal

Nom de l'exposant
Numéro de # kiosque

Palais des congrès de Montréal
Quai de déchargement
163, rue Saint-Antoine Ouest Montréal (Québec) H2Z 1X8

À partir du 9 février seulement de 07h00 à 23h00, selon l'horaire fourni par
SUM Logistique.

DROITS ET DEVOIRS

MÉDIAS, MARKETING ET COMMUNICATION

Il est obligatoire pour les exposants de compléter le [formulaire d'informations sur les produits](#) (une connexion via un compte Google est obligatoire, si vous n'avez pas d'accès à un compte Google, veuillez communiquer avec marketing@nautismequebec.com

PERSONNEL EXPOSANT

L'exposant est responsable des faits et gestes de ses employés, agents, fournisseurs et entrepreneurs durant leur présence sur les lieux du Salon. L'exposant doit assurer la présence d'au moins une personne responsable dans le kiosque durant toutes les heures d'ouverture de l'exposition.

Enfants

Il est interdit à tout enfant de moins de 16 ans d'assister son parent pendant le montage/démontage pour des raisons de sécurité et d'assurance. NAUTISME QUÉBEC se réserve le droit de refuser l'admission ou d'expulser tout visiteur, exposant ou employé qui ne respecte pas ces consignes ou qui perturbe le bon fonctionnement des opérations de l'événement. **Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée.**



SUR PLACE

BADGE D'IDENTIFICATION

Un formulaire vous sera acheminé par courriel pour commander vos badges d'identification. Aucun badge sans nom ou demandé par une tierce personne autre que le ou la responsable du kiosque ne sera émis. Le nombre de badges d'identification accordés aux exposants dépend de la superficie de l'espace loué :

- 100 pi² à 200 pi² : 5 badges
- 201 pi² à 500 pi² : 10 badges
- 501 pi² à 1000 pi² : 12 badges
- Plus de 1001 pi² : 1 badge/150 pi² supplémentaire (Maximum de 45 badges)

Ceux-ci devront être portées en permanence tout au long de l'événement et tout badge additionnel coûte 50\$+tx l'unité (même en cas de perte, vol ou oubli). Ils seront remises à l'entrée au kiosque d'accueil des exposants, et ce à chaque personne autorisée, lors du montage, à compter du mercredi 13h00 précédant l'ouverture du Salon.

Prendre note que tous les concessionnaires, invités par leur manufacturier pour travailler dans leur kiosque pendant la durée du Salon, doivent obligatoirement être un membre corporatif en règle auprès de Nautisme Québec. Dans le cas contraire, il serait possible que ces derniers soient refusés à l'entrée du Salon. Il est donc de la responsabilité du manufacturier de s'assurer que les concessionnaires soient bel et bien conformes avant le début du Salon. Pour commander vos badges, [veuillez remplir le formulaire à cet effet](#) et le retourner avant le 24 janvier 2026.

SÉCURITÉ

Des agents de sécurité assurent un service de sécurité de base dans l'édifice et au sein de la salle d'exposition lors de l'événement. La direction du Salon ne peut se rendre responsable des vols, bris ou autres incidents et se réserve le droit d'intervenir dans tout événement pouvant troubler l'ordre ou menacer la sécurité des visiteurs.

CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION INCENDIE

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies de la Ville de Montréal. [Voir le Guide simplifié pour la prévention incendie – Exposition](#)

CONSOMMATION D'ALCOOL

Afin de diminuer les risques d'accident, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.



ARRIVER SUR PLACE

DÉPLACEMENT

Le Palais des congrès se trouve au cœur du centre-ville de Montréal et il est facilement accessible en transports en commun (station Place-d'Armes) ou à pied! Pensez à faire votre part et familiarisez-vous [avec l'éco-conduite pour une transition énergétique verte!](#)

STATIONNEMENT

Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seul le déchargement et le chargement sont autorisés pour un maximum de 30 minutes. Tout contrevenant verra son véhicule remorqué. Vous pouvez utiliser les stationnements suivants pour y garer votre voiture.

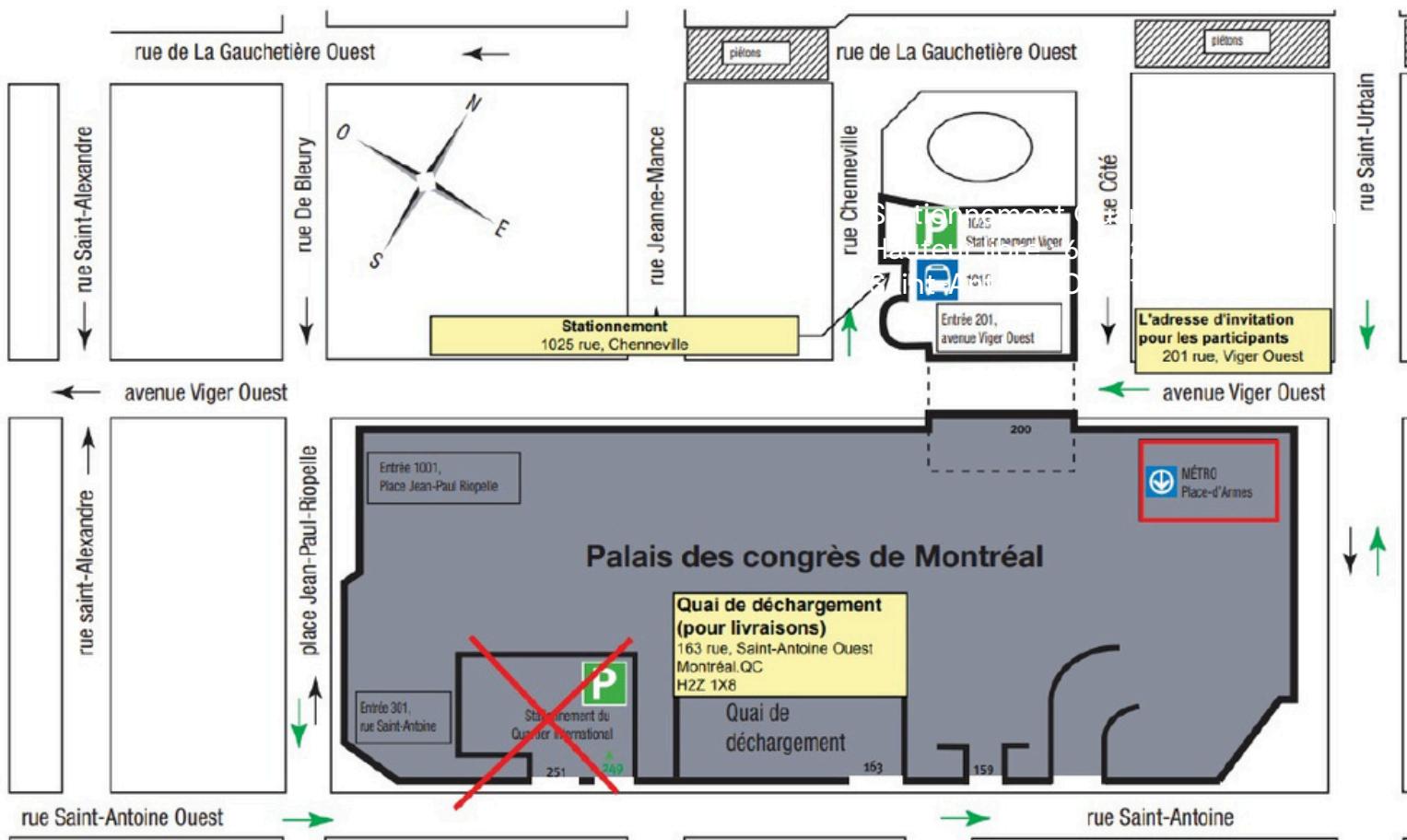
Stationnement Viger - Palais des congrès de Montréal
Hauteur libre : 5'11" (1,81 m) 1025, rue Cheneville

Stationnement Quartier International
Hauteur libre : 6'7" (2 m) 249, rue
Saint-Antoine Ouest

Pour plus d'options, consultez la liste des [Stationnements dans le Vieux-Montréal et ses environs](#). Information pour les livraisons/cueillettes (voir quai de chargement sur le plan).



PLAN D'ACCÈS





LIVRAISONS ET BONS

BON DE SORTIE

Durant l'exposition, aucune marchandise d'exposition ne pourra être transportée à l'extérieur du Salon sans que l'exposant (responsable ou préposé) ait, au préalable, obtenu un bon de sortie. Ces bons de sortie seront disponibles au comptoir d'accréditation de SUM Logistique, du 12 au 15 février.

HORAIRE DE LIVRAISON (ENTRÉE) ET CUEILLETTE (SORTIE) DU MATÉRIEL SITE DES OPÉRATIONS POUR EXPOSANTS « GRANDES SURFACES » / AVEC EMBARCATIONS

Vous recevrez un courriel de la part de SUM Logistique vous invitant à aller compléter en ligne les informations nécessaires à la planification de votre horaire via le site des opérations (bateaugs.sumlogin.ca). Votre horaire, accompagné du DOC Info, vous sera communiqué une fois votre dossier complété.

SITE DES OPÉRATIONS POUR EXPOSANTS DE PRODUITS ET SERVICES

Vous recevrez un courriel de la part de SUM Logistique vous invitant à choisir en ligne votre heure de livraison et cueillette de matériel. Pour assurer la fluidité des opérations, vous pourrez choisir vous-même vos plages horaires selon la disponibilité et les services dont vous pourriez avoir besoin (via le site des opérations : bateaups.sumlogin.ca). Chaque exposant/transporteur, devra se présenter, document en main, au moment indiqué sur la réservation effectuée via ce site. Pour toute question/demande concernant votre horaire de livraison et cueillette de matériel, SVP communiquer avec Anne-Marie Boudreault au amboudreault@sumlogistik.com ou 514-600-3822.



MONTAGE

MONTAGE INFORMATION POUR LES EXPOSANTS DE « GRANDES SURFACES » / AVEC EMBARCATIONS

Le montage débutera selon l'horaire précis établi par SUM Logistique et se terminera le mercredi 11 février à 18h. L'accès au débarcadère du Palais des congrès de Montréal est situé au 163 St-Antoine Ouest. Afin d'éviter les embouteillages de l'accès aux portes de réception, veuillez suivre ces indications : ·

- Le stationnement à l'aire d'attente, ainsi qu'au quai de chargement, est interdit et aucun camion et aucune remorque ne peuvent rester stationnés dans la salle pendant la période de montage.
- Des chariots à roulette seront disponibles pour le transport de votre marchandise jusqu'à votre kiosque. Nous vous conseillons d'apporter votre propre équipement, puisque les quantités sont limitées et les exposants doivent prévoir le personnel nécessaire pour procéder au déchargement/chargement de leur marchandise dans les meilleurs temps.
- Du 12 au 15 février, il sera possible pour les exposants d'apporter du matériel vers leur kiosque durant l'heure précédente l'ouverture du Salon, en utilisant de l'équipement roulant léger. Durant les heures d'ouverture du Salon, le transport de marchandises ne peut se faire que manuellement.
- Les exposants doivent fournir une liste complète pour le personnel d'entretien avant le Salon et au plus tard le mercredi 11 février 2026 à 15h00. Cette liste doit être envoyée par courriel à Anne-Marie Boudreault de SUM Logistique : amboudreault@sumlogistik.com. Le personnel d'entretien engagé par les exposants ne peut accéder au Hall d'exposition sans avoir son nom sur cette liste.

SERVICES ADDITIONNELS PENDANT LE MONTAGE

Sur place, pendant les heures de montage des exposants, un comptoir de services permettra de répondre aux demandes de dernière minute avec une surcharge d'environ 25 % sur les services offerts par le Palais des congrès tel l'électricité, les télécommunications, l'accrochage, la manutention, le nettoyage de kiosque, etc. Il est possible que certains services ne puissent être rendus.



CIRCULATION SUR PLACE

CIRCULATION DES VÉHICULES ET AUTRES MOTEURS A COMBUSTION /BATEAUX

- Tout véhicule de livraison souhaitant entrer dans la salle d'exposition doit demander une autorisation à SUM Logistique.
- Tout véhicule entrant dans la salle doit avoir des pneus propres et secs, et ce même s'il ne s'agit que de venir déposer dans son espace.
- Les véhicules pénétrant dans le bâtiment doivent respecter la limite de vitesse de 5 km/h.
- Les véhicules à l'intérieur du bâtiment doivent arrêter leur moteur immédiatement. Aucun fonctionnement au ralenti n'est autorisé.
- Aucun stationnement n'est permis dans la salle.
- Il est interdit de faire le plein des véhicules à l'intérieur du bâtiment.
- Débranchez les câbles de batterie et retirer les bougies d'allumage des véhicules exposés restant dans le bâtiment.
- Les bouchons de réservoir doivent être scellés avec du ruban adhésif et les réservoirs ne doivent pas être remplis à plus du quart (1/4) de leur capacité ou un maximum de 38 litres (10 gallons) de carburant.

VÉHICULES MANUTENTION DES MARCHANDISES AU CHARIOT-ÉLÉVATEUR

Aux frais de l'exposant qui en fait la demande, des chariots élévateurs, gros et petits, seront disponibles pour le transport du matériel lourd et léger.

Gros chariots élévateurs: Les heures d'utilisation vous seront facturées par Nautisme Québec, selon le registre fourni par SUM Logistique.

Vous devez absolument réserver la durée d'utilisation de l'un ou l'autre des services mentionnés pour l'aménagement de vos kiosques le plus rapidement possible. Quant aux exposants qui n'auront pas fait de réservation, aucun horaire fixe ne leur sera garanti pour la manutention de leur kiosque.

Veuillez prendre note que Nautisme Québec n'offre plus le service de grue. Malgré tout, il est possible de prendre des arrangements auprès de SUM Logistique et ce, à vos frais.

IMPORTANT

En ce qui concerne les exposants n'ayant pas fait de réservation, aucun horaire fixe ne leur sera garanti pour la manutention de leur marchandise. L'utilisation de transpalette est interdite dans les salles recouvertes de tapis, et ce, sans exception.



ENTREPOSAGE ET DÉMONTAGE

ENTREPOSAGE

Les boîtes, coffres et tout matériel de montage doit être retiré de l'aire d'exposition avant l'ouverture du salon. Une aire d'entreposage sera à votre disposition pendant cette période. Avant de les entreposer et afin d'éviter la confusion, vous pourrez vous procurer des étiquettes d'identification sur place, auprès du responsable au quai de chargement ou auprès de SUM Logistique.

1. Placez les étiquettes sur chacune des boîtes et écrivez (en lettres majuscules) le nom de votre compagnie et le numéro de votre kiosque. Assurez-vous de bien numérotter vos boîtes.
2. Veuillez vous assurer que tout le matériel qui doit être entreposé doit être remis sur une palette et solidement stabilisé pour la manutention.
3. Informez la personne responsable à la réception sur les quais lorsque votre matériel est prêt pour entreposage.

Les boîtes et caisses non identifiées et laissées dans les allées seront considérées comme des rebuts. Les remorques non utilisées doivent être rapportées.

DÉMONTAGE ET SORTIE

La sortie des marchandises débutera le dimanche 15 février à 18h, ou au moment où les tapis d'allées auront été retirés et se terminera le lundi 16 février à 23h. Toute dérogation de cet horaire doit faire l'objet d'une entente spéciale avec le/la responsable aux opérations (SUM). Aucun démontage ne sera permis avant la fermeture du Salon, soit le dimanche 15 février à 17h. Aucun chariot ne pourra circuler tant et aussi longtemps que les tapis d'allées ne sont pas enlevés.

Tout équipement laissé sur place après 23h le lundi 16 février sera déplacé et entreposé aux frais de l'exposant. L'exposant doit retirer tout objet exposé, équipement et accessoire des lieux de l'exposition à la date et à l'heure préciser sous la rubrique « Démontage et sortie » du « Guide de l'exposant ». Nautisme Québec a le droit de retirer tout objet exposé, équipement et accessoire de l'exposant et de les entreposer si l'exposant ne les retire pas à cette date limite. L'exposant assume ces frais d'enlèvement ou d'entreposage et est responsable de tous frais additionnels engagés par Nautisme Québec ou dommages subis par celle-ci du fait que ses marchandises étaient restées sur les lieux de l'exposition ou aux alentours après cette date limite. L'exposant sera facturé au montant de 1 000 \$ de l'heure à compter du lundi soir à 23h00 suivant la fermeture du Salon pour toute marchandise laissée sur place en plus des autres frais d'enlèvement s'il y a lieu.



LOGISTIQUE SUR PLACE

IMPORTANT

Le Palais des Congrès de Montréal interdit totalement toute forme d'emballage de bateau en utilisant une flamme vive, à l'intérieur de ses murs, que ce soit dans la salle d'exposition même ou aux quais de chargement. Les exposants désireux d'utiliser la technique du «shrink wrap» devront ainsi procéder à l'emballage des bateaux à l'extérieur du bâtiment.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Une fois les tapis d'allées retirés, les manutentionnaires achemineront les caissons (boîtes) vides aux kiosques.
- Vous devez avoir terminé votre démontage et tout rassembler votre matériel avant d'avoir l'autorisation d'accéder au quai.

Les exposants qui ne respectent pas les règles et horaires d'entrée et de sortie du salon, qui nuisent au déroulement du montage ou du démontage en laissant leurs véhicules ou du matériel de leur kiosque sur le plancher dans des endroits ou positions qui nuisent au déroulement des opérations (chariots élévateurs) seront sujets à pénalités. Plusieurs participants, de même que Nautisme Québec, ont subi des retards importants dans le passé, ou ont eu à absorber des frais additionnels à cause de la négligence de certains exposants. La réglementation est donc préventive et mise en place pour faciliter les opérations de tous les exposants.

- Tout exposant qui ne respecte pas son horaire d'entrée ou de sortie, ou dont les agissements nuisent au bon déroulement du montage est sujet à pénalité et/ou a défrayé les coûts (documentés) engendrés par les retards causés.
- Les cas sérieux seront soumis à l'attention du conseil d'administration qui pourra prendre des dispositions qu'il juge appropriées.



LOGISTIQUE SUR PLACE

CAPACITÉ PORTANTE DU PLANCHER

Pour les exposants avec des charges au-delà de la capacité portante (1 464 kg/m² ou 300 lbs/ pi²) une évaluation de la faisabilité devra être faite et les coûts associés à la mise en place des mesures de protection seront assumés par le promoteur ou l'exposant.

ENTRETIEN MÉNAGER

Les poubelles des exposants doivent être placées à l'extérieur du kiosque dans l'allée à chaque soir dès la fermeture de l'exposition. Elles seront vidées par le personnel du Palais des congrès. Cependant, les poubelles laissées à l'intérieur du kiosque ne seront pas vidées. NOTE : Veuillez-vous référer au contrat de location pour plus de détails sur la réglementation complète. Priorisez l'utilisation de produits nettoyants écoresponsables qui ne mettent pas la santé ou l'environnement en danger.

RÈGLEMENT DU SALON

Vous trouverez ici le règlement complet du Salon International du Bateau de Montréal 2026.

SALON DU BATEAU ET DES SPORTS NAUTIQUES DE MONTREAL



PLAN DU SITE

SALON DU BATEAU ET DES SPORTS NAUTIQUES DE MONTRÉAL

12 au 15 février 2026

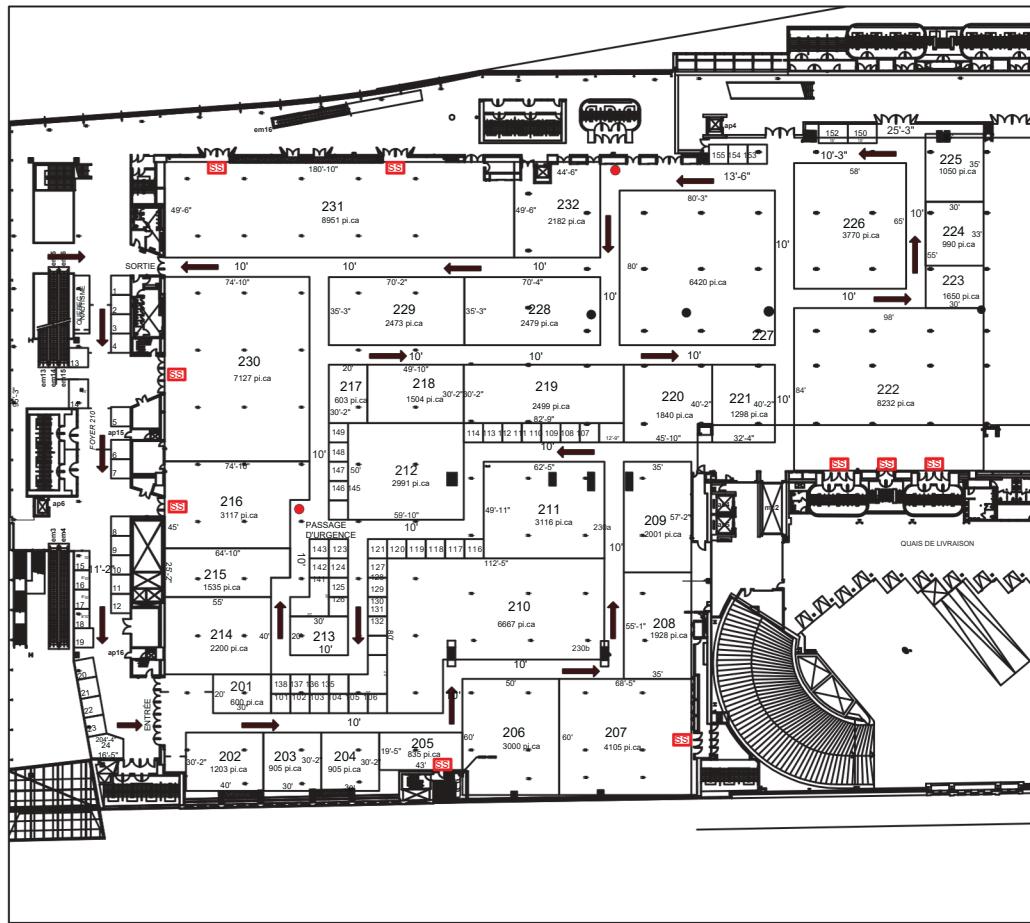
PALAIS DES CONGRÉS DE MTL

SALLE 210-220 AB-230

KIOSQUE 10'X10'
SAUF INDICATION CONTRAIRE

 NAUTISME QUÉBEC

NIVEAU 1





SALON DU BATEAU

ET DES SPORTS NAUTIQUES
DE MONTRÉAL

**Nautisme Québec vous souhaite
un excellent salon 2026!**

Présenté par

NAUTISME QUÉBEC

Partenaire officiel

AVIVA